

Voici ce qui est arrivé en 1960 et 1961, ainsi que je le résumais dans un compte rendu que j'ai fait à la Chambre le 17 mars 1961:

Nous avons déclaré que le principe de la non-discrimination en matière de race et de couleur est la pierre angulaire d'une association multilatérale groupant des représentants de toutes les parties du monde. On ne saurait trouver assise plus large ni plus solide que le principe fondamental qui, sans avoir jamais été écrit, s'est dégagé de cette réunion.

Partout dans le monde, chez les peuples de couleur, l'attitude adoptée à ce moment-là, et réitérée par le premier ministre durant la conférence récente, représente le point de vue des Canadiens. Quand ce ne serait là que le seul apport de notre pays au Commonwealth, nous aurons rendu possible, je crois, ce qu'a dit le premier ministre en terminant, soit un Commonwealth de plus en plus fort, uni par des liens de plus en plus forts, uni par des liens de plus en plus solides. (*Applaudissements*)

Je passe maintenant, monsieur l'Orateur, à une ou deux autres questions dont le premier ministre a parlé. D'abord, la Rhodésie. Je me souviens très bien qu'en 1961, on avait critiqué l'attitude de notre pays à la conférence des premiers ministres du Commonwealth, à propos de l'Afrique du Sud. On a dit dans cette enceinte que l'on ne devrait pas intervenir dans les affaires d'aucun pays. A ce moment-là, le très honorable premier ministre, prenant la parole à titre de chef de l'opposition, a dit ceci:

Mais ne nous trompons pas. Les répercussions de la méthode qui a été suivie et les résultats qui en ont découlé à la conférence sont très importants et très gros de conséquences.

Puis il a continué en disant qu'on avait en fait adopté une attitude bien éloignée de la politique de non-intervention dans les affaires d'un autre pays. Voilà l'évolution qui se produit. Ce qui était considéré comme une attitude extrémiste lorsque nous l'avons adoptée à l'égard du maintien, dans toutes les parties du Commonwealth y compris l'Afrique du Sud, d'une politique de non-discrimination est considérée à l'heure actuelle comme de l'orthodoxie et a été respectée et approuvée par les premiers ministres du Commonwealth lors de la dernière conférence. Nous suivons donc cette voie, et une attitude qui était considérée auparavant comme hétérodoxe devient, à la lumière de l'expérience, une doctrine approuvée.

Pour ce qui est de la Rhodésie du Sud, je me demande s'il n'aurait pas été plus avantageux pour la conférence, et plus de nature à aider à résoudre ce problème, si le premier ministre de ce pays avait assisté à la conférence un peu au même titre que sir Roy

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Welensky qui exerçait évidemment une plus grande autorité et assumait plus de responsabilités. Faisant suite à une observation du premier ministre, je dis que si nous voulons trouver des solutions aux problèmes difficiles, la façon d'y arriver, c'est la discussion. Autrement dit, a-t-il déclaré, en parlant de la Chine communiste et de son entrée aux Nations Unies, plusieurs des participants à la conférence ont exprimé l'avis que si la Chine communiste était membre des Nations Unies, on pourrait lui soumettre directement les questions litigieuses. Il est toujours facile de comprendre après coup, mais il semble qu'il aurait été préférable, pour employer l'analogie exposée à la Chambre par le premier ministre, que la Rhodésie du Sud fût présente.

Il est très intéressant de lire cette partie du communiqué. Il y est dit que le gouvernement britannique a demandé que les vus y soient incluses. Pour ma part, et peu importe à quel point cela pourrait être utile à la Rhodésie du Sud, aujourd'hui je doute que les pays membres du Commonwealth doivent intervenir dans les affaires particulières et d'intérêt national de certains pays, qu'il s'agisse d'un membre du Commonwealth ou d'une colonie d'un membre du Commonwealth. Je reconnais les dangers épouvantables de ce qui s'est passé en Rhodésie du Sud, mais je me demande—et je pose simplement la question—si la conférence des premiers ministres n'aura pas tendance à s'affaiblir, à détruire son efficacité si elle s'occupe de questions internes?

On me rétorquera immédiatement que ce n'est pas ce que j'ai dit, au sujet de l'Afrique du Sud. Il ne s'agissait pas là, monsieur l'Orateur, d'une question interne. Cette question intéressait les peuples du monde entier. L'apartheid était la négation des principes de fraternité essentiels à la paix mondiale. La situation en Rhodésie du Sud peut-elle se comparer d'aucune façon avec ce qui s'est passé en Afrique du Sud? Je ne le crois pas. Mais j'espère que l'avertissement et la proposition des premiers ministres seront examinés en détail et avec sympathie par le premier ministre de la Rhodésie du Sud.

Je me souviens bien, lorsque nous débattions le cas de l'Afrique du Sud, d'avoir dit en substance au ministre des Affaires étrangères de ce pays: «Nous n'essayons pas de nous ingérer dans vos affaires, mais vous avez 12 millions de Noirs et deux millions et demi de Blancs. Donnez-leur donc une certaine représentation au Parlement de votre pays». Du temps de Smuts et de Botha il y avait au